

ACTUALITÉ Éclairage



ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ Éclairage

Olivia Dufour

Paris met le cap sur les ICO

DOCTRINE

Page 5

■ Procédure civile

Marjolaine Roccati

Le renforcement de l'office du juge : analyse d'une réforme envisagée

CULTURE

Page 16

■ Exposition

Nicole Lamothe

Les estampes d'Otto Dix

Paris met le cap sur les ICO 140w5

Olivia DUFOUR

Les entretiens annuels de l'AMF étaient consacrés cette année aux ICO (*Initial Coin Offering*), autrement dit les levées de fonds en crypto-actifs. La France est en train de se doter d'un encadrement réglementaire et fiscal attractif pour développer ce type d'opérations à Paris.

Dans les milieux financiers, on ne parle que d'elles en ce moment. Les ICO, *Initial Coin Offerings*, sont des levées de fonds réalisées par l'émission d'actifs numériques (nommés *tokens*) échangeables contre des crypto-monnaies durant la phase de démarrage d'un projet. Ce sont essentiellement les entreprises innovantes qui ont recours à ces opérations nées de la technologie de la *blockchain*. Les entretiens de l'AMF qui ont eu lieu le 13 novembre dernier y étaient exclusivement consacrés. L'occasion de faire le point sur ce nouveau type d'opérations financières.

Selon une étude réalisée par le régulateur en vue des entretiens annuels ce mode de financement demeure encore marginal. On estime que les ICO ont permis de lever dans le monde 22,2 milliards d'euros depuis 2014. Toutefois, on constate une accélération ces deux dernières années, principalement en 2017 et durant les trois premiers trimestres 2018 (respectivement 5,6 et 13,4 milliards d'euros). La majorité des ICO a eu lieu aux États-Unis (14 % des projets, 7,3 milliards de dollars levés). Viennent ensuite la Russie (7 % des projets, 2,3 milliards

de dollars) et dans une moindre mesure Singapour (10 % des projets, 1,9 milliard de dollars). En Europe, la Suisse et le Royaume-Uni sont des pays privilégiés pour les ICO (respectivement 5 % et 9 % des projets, 1,7 et 1,1 milliards de dollars levés), de même que l'Estonie (5 % des projets, 594 millions de dollars levés). La France, quant à elle, ne représente que 89 millions d'euros.

■ Des opérations à risques multiples

Pour les investisseurs, participer au financement d'une ICO peut présenter trois catégories de risques, a mis en garde Benoît de Juvigny lors des Entretiens annuels. D'abord, des risques classiques comme dans toute opération financière, mais sans doute plus élevés dès lors que les ICO servent à financer des projets innovants au *business model* incertain. Pour y remédier, le régulateur entend inciter les initiateurs de ces opérations à effectuer un effort particulier de transparence et d'information.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34